

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Françoise NOBLET donne procuration à Mme Colette VINET-PINSON
Mme Stéphanie BELLANGER donne procuration à M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

33. Rénovation éclairage LED – Terrains football

Monsieur ANGOMARD rapporte :

Dans le cadre de la rénovation générale de ses systèmes d'éclairage public, et en lien avec le plan d'actions Territoire Engagé Transition Écologique déclinée dans l'action 2.3 : Formaliser la stratégie de baisse de consommations du patrimoine, la commune a engagé la modernisation de l'éclairage des terrains de football des sites de Gagné et Bugallière.

I. PROGRAMME DE TRAVAUX

Le programme de rénovation des éclairages intègre la reprise des éclairages des terrains de football par des projecteurs de technologie LED.

Les terrains concernés sont :

- Gagné : Terrains A, B, C
- Bugallière : Terrain A

Ces travaux visent à :

- Améliorer la qualité de l'éclairage et abaisser la consommation d'énergie en installant des projecteurs de technologie LED,
- Réduire la maintenance et l'entretien,
- Assurer l'homologation des terrains en corrélation avec le niveau de jeu des clubs,
- Dans le cadre de ces interventions la tenue mécanique et structurelle des ouvrages, mats, sera adaptée au changement des projecteurs ainsi que la mise en conformité des installations électriques.

L'objectif d'homologation visé sur les terrains est le suivant :

Etat des lieux	Gagné A	Gagné B	Gagné C	Bugallière A
Club résident				
Nom	Orvault Sports Football			Union Sportive Bugallière
Niveau équipe	Régional 1			Départemental 3
Objectif niveau	National 3			Non communiqué
Terrain				
Nature des surfaces	Naturel	Synthétique	Naturel	Synthétique
Classement FFF	T3 (N3) jusqu'au 01/2030	En cours	Non classé	T6 (D2) jusqu'au 09/2028
Eclairage				
Classement FFF	E5 (N2) jusqu'au 10/2025	Non classé	Non classé Terrain entraînement	E7 (D1) jusqu'au 09/2023
Classement visé	E5 (250 lux)	E5 (250 lux)	Non classé (équivalent E7 100 lux)	E7 (100 lux)
Nombre de mâts	4	4	0 (mêmes mâts terrain A)	4
Hauteur des mâts	22 m	20 m	22 m	16 m
Economie d'Énergie Visée				

Puissance Actuelle	98 KVA	24 KVA
Puissance visée	61.5 KVA	12 KVA
Réduction	-37 %	-50 %

II. ENVELOPPE FINANCIERE ET CALENDRIER

L'enveloppe prévisionnelle est évaluée à 264 356,25 € HT. Études et travaux.

Les budgets sont positionnés sur AP 12 (Équipements sportifs) 0381 (Terrains de football)

Le phasage des travaux prévisionnel est le suivant :

- Gagné : Terrains A, B, C – 2024
- Bugallière : Terrain A – 2025

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports, Coopération Internationale et Patrimoine Bâti et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de l'opération de rénovation et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération des éclairages de terrains de football GAGNE A, B, C et BUGALLIERE A ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, pour le financement de cette opération, toutes subventions de l'Europe (FEDER), de l'Etat, de la Région, du Département, de NANTES METROPOLE, des Fédérations sportives et de tout autre organisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 9 avril 2024

Pour le Maire

Le Directeur général adjoint



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Linda PAYET

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 10 AVR. 2024

Et par publication le : 10 AVR. 2024

